



**HAL**  
open science

## Romuald Bodin, L'institution du handicap

Chloe Bussi

► **To cite this version:**

| Chloe Bussi. Romuald Bodin, L'institution du handicap. Lectures, 2018. halshs-01958703

**HAL Id: halshs-01958703**

**<https://shs.hal.science/halshs-01958703>**

Submitted on 18 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Romuald Bodin, *L'institution du handicap*

Chloé Bussi

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/29476>

ISSN : 2116-5289

**Éditeur**

Centre Max Weber

Ce document vous est offert par Université de Rouen – Bibliothèque Universitaire

**Référence électronique**

Chloé Bussi, « Romuald Bodin, *L'institution du handicap* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2018, mis en ligne le 07 décembre 2018, consulté le 18 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/29476>

---

Ce document a été généré automatiquement le 18 décembre 2018.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

---

# Romuald Bodin, *L'institution du handicap*

Chloé Bussi

---

- 1 Lorsque l'on s'intéresse à la question du handicap, il apparaît rapidement que ce terme recoupe une pluralité de situations extrêmement différentes. Mais alors, qu'est-ce qui fait l'unité de ce que l'on appelle le handicap ? Dans son ouvrage, Romuald Bodin répond à cette question de manière sociologique en rompant avec l'approche médicale qui prévaut actuellement sur le sujet. Le handicap est en effet considéré par le plus grand nombre, ainsi que par les travaux scientifiques, comme étant une réalité avant tout biomédicale. En déconstruisant cette apparente évidence, l'auteur développe une problématique classique de la sociologie – mais novatrice sur ce sujet – en démontrant que le handicap est une réalité avant tout sociale, dont les dimensions médicales sont loin d'être si évidentes.
- 2 La lecture de cet ouvrage permet donc au lecteur de trouver une définition sociologique du handicap, illustrée d'exemples concrets, et de découvrir des perspectives conceptuelles originales sur ce sujet. Il n'est cependant pas nouveau dans les sciences sociales de considérer qu'il existe une part de social dans le handicap, comme l'ont largement démontré les *Disability Studies*<sup>1</sup>. Toutefois, si ces travaux pointent les dimensions sociales constitutives à la situation de handicap, ils ne viennent pas remettre en question la primauté de l'approche médicale sur la définition de cette situation. Ici, le sociologue propose de pallier cet écueil, en renouvelant les approches sociologiques du handicap existantes jusqu'alors.
- 3 Pour mener à bien cet objectif, le chercheur a réalisé des entretiens approfondis avec des personnes en situation de handicap<sup>2</sup>, effectué des observations au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), exploité 150 questionnaires remplis par des enseignants « ordinaires » et spécialisés dans la prise en charge du handicap, et enfin analysé un certain nombre d'archives<sup>3</sup>.
- 4 Cette pluralité d'approches méthodologiques permet à l'auteur de constater que la médecine échoue finalement à englober l'ensemble des situations de « handicap ». Alors que la dimension biomédicale est supposée évidente, l'étude révèle que les acteurs qui

participent à la qualification des personnes comme étant ou non « en situation de handicap » ne font en réalité qu'un maigre usage des catégories médicales. L'auteur explique par ailleurs qu'un grand nombre de handicaps n'ont pas d'origine reconnue par la médecine, notamment en ce qui concerne le handicap psychique<sup>4</sup>. Il montre, en outre, qu'à la naissance, les individus issus des classes populaires encourent au moins 1,3 fois plus de risques d'avoir une reconnaissance de handicap au cours de leur vie que les individus issus des classes sociales plus favorisées. Ces inégalités sociales révèlent ainsi à quel point la dimension sociale du handicap est prégnante.

- 5 Constatant l'impuissance de la médecine dans l'explication de l'ensemble des situations de handicap, l'auteur analyse dans cet ouvrage que c'est avant tout une manière d'être qui est traduite comme étant un handicap, et non sa réalité médicale, reconnue ou non. En proposant cette grille d'analyse, l'auteur met à distance une conception du handicap basée sur la déficience et le déficit de la personne, qui constitue encore l'argument majeur de la médecine sur la qualification du handicap. En effet, des personnes peuvent présenter une dysfonction physiologique sans se sentir ni être reconnues handicapées. Par exemple, 65,1% des personnes ayant subi une amputation n'ont pas de reconnaissance administrative de handicap<sup>5</sup>. De la même manière, des personnes reconnues comme étant en situation de handicap peuvent ne pas se sentir diminuées par ce qui constitue leur différence. Cette recherche illustre alors combien le critère de la déficience est variable d'un contexte à un autre.
- 6 Prolongeant son analyse, l'auteur met toutefois en garde le lecteur face au relativisme lié au handicap. En effet, pour Romuald Bodin, le contexte architectural et matériel que rencontre la personne handicapée ne permet pas à lui seul de saisir ce qui constitue un handicap, contrairement à ce qu'avançaient des travaux précédents<sup>6</sup>. Si le handicap était uniquement déterminé par l'environnement matériel, il serait alors impossible de faire la différence entre la situation d'une personne en fauteuil roulant et celle d'une personne poussant un landau, explique l'auteur. Or, il est clair que l'on distingue nettement ce qui constitue un handicap ou non entre ces deux situations. Pour donner une définition plus juste du handicap, Romuald Bodin avance que c'est avant tout une réalité qui implique des individus en relation, et non uniquement un rapport entre un individu et un contexte matériel.
- 7 C'est ainsi que le sociologue propose une définition originale du handicap, qu'il décrit comme une réalité sociale et relationnelle, résultant d'un double processus institutionnel. En effet, si le handicap est avant tout un rapport relationnel, soit un ensemble d'interactions qui impliquent des individus, il s'avère que ces interactions ne s'effectuent pas en dehors de tout cadre social. Elles sont médiatisées par l'intermédiaire d'institutions sociales dans lesquelles s'inscrivent ces individus en relation. Plus précisément, le sociologue analyse que la qualification du handicap résulte de la rencontre de deux institutions sociales, qui interviennent de manière chronologique dans la trajectoire de la personne : l'institution qui pointe l'anormalité, puis celle qui l'administre et la reconnaît comme un handicap.
- 8 Dans le premier chapitre de l'ouvrage, la recherche révèle en effet que, selon les âges de la vie, ce ne sont pas les mêmes handicaps qui se trouvent reconnus par la MDPH. Ainsi, le pic principal de reconnaissance des handicaps mentaux se situe entre 2 et 4 ans, soit précisément au moment de la confrontation de l'enfant avec l'institution scolaire. De même, les handicaps moteurs sont pour beaucoup reconnus entre 19 et 23 ans, période durant laquelle les individus se confrontent au monde du travail.

- 9 Romuald Bodin nous permet ainsi de comprendre que le handicap est en premier lieu la confrontation entre une manière d'être singulière et un système de normes propre à une institution spécifique. Le sociologue conceptualise le décalage entre ces deux réalités comme étant une « anormalité d'institution », qui va ensuite amener l'institution concernée, qu'elle soit scolaire, familiale ou professionnelle, à orienter la personne vers la MDPH. Ainsi, de l'anormalité d'institution, définie au sein d'une institution spécifique, la personne va être confrontée au second processus, qu'est l'administration du handicap.
- 10 Dans le second chapitre, le sociologue développe les effets de cette administration du handicap, soit le processus de reconnaissance de cette situation par la MDPH. Pour Romuald Bodin, cette procédure administrative, présentée communément comme étant simplement l'occasion de confirmer un handicap préexistant, produit en réalité de véritables effets pour l'individu concerné. Par cette qualification, l'anormalité jusqu'alors cantonnée à une seule institution, se trouve étendue, universalisée, et devient visible, reconnue, mais aussi sanctionnée dans toutes les sphères de la vie sociale. En cela, la demande de reconnaissance du statut de personne handicapée constitue un véritable rite d'institution, qui produit un changement sur l'identité de la personne.
- 11 En développant plusieurs exemples empiriques, la recherche met en avant les différentes appréhensions de cette démarche, selon les types de handicap et de trajectoires des personnes. Il apparaît ainsi que, pour les individus qui ont subi une modification soudaine dans leur trajectoire (un accident par exemple), la demande de reconnaissance du statut de handicap s'impose souvent comme évidente, dans la mesure où la personne a intériorisé les normes et classements des institutions auxquelles elle participe, et s'auto-définit donc comme « anormale » au sein de celles-ci. En revanche, pour les personnes nées avec leur handicap, cette démarche apparaît moins évidente dans la mesure où ces personnes n'ont pas ou peu intériorisé le classement entre le normal et l'anormal opéré par les institutions. Ce seront donc davantage les institutions qui font pression pour les inciter à effectuer cette démarche de « reconnaissance ». Au-delà de ces formes idéales-typiques, l'ouvrage développe également des usages différents de cette administration du handicap – qui détournent parfois les objectifs de l'institution –, comme le fait de s'inscrire dans une démarche de reconnaissance de handicap psychique pour éviter d'avoir à répondre judiciairement d'actes délictueux.
- 12 Enfin, Romuald Bodin montre que la demande de reconnaissance administrative du handicap tend à déposséder les personnes de leurs parcours, notamment par le biais du formulaire largement dépersonnalisé que la personne doit remplir. De plus, le fonctionnement même de la MDPH dépersonnalise, voire déshumanise les trajectoires individuelles de reconnaissance du handicap. C'est pourquoi Romuald Bodin parle d'une « gestion de masse des biographies » (p. 140). Le sociologue fait ainsi l'hypothèse que le comportement de certaines personnes handicapées est parfois trop facilement réduit au handicap lui-même, alors que les conditions de reconnaissance et d'accompagnement de leur différence produisent également des effets notables sur leur manière d'être.
- 13 Cette recherche invite donc largement à déconstruire l'apparente évidence de ce que signifie et de ce qu'implique la situation de handicap. En proposant avant tout une sociologie des institutions pour la comprendre, l'ouvrage apporte effectivement une nouvelle perspective conceptuelle sur cet objet d'étude. Mais au-delà de la sociologie du handicap, Romuald Bodin prend également part à un débat plus large de la sociologie, en réfutant, par ces résultats, la théorie d'un déclin des institutions dans notre société contemporaine.

---

## NOTES

1. Sur ce sujet, voir : Gary L. Albrecht, Katherine D. Seelman, Michael Bury (dir.), *Handbook of Disability Studies*, Thousand Oaks, Sage Publications Inc., 2001.
2. La recherche a été en partie soutenue financièrement par la MDPH des Deux-Sèvres. Dans ce cadre, des étudiantes et ingénieures de recherche ont participé à la réalisation de la soixantaine d'entretiens.
3. En particulier, Romuald Bodin a fait une étude des débats parlementaires qui ont eu lieu lors de la mise en place des lois de 1975 et de 2005 au sujet du handicap, ainsi qu'une analyse secondaire de l'enquête Handicap-Santé de l'Insee (2008).
4. Par exemple, chez les personnes ayant une déficience intellectuelle légère, l'origine du trouble est inconnue dans 80% des cas.
5. Donnée extraite d'une analyse secondaire réalisée à partir de l'enquête Handicap-Santé de l'Insee (INSEE, *Enquête Handicap-santé - volet ménages*, HSM, 2008).
6. Ce sont des travaux que l'auteur recoupe sous le terme d'« approche sociale-environnementale », qui ont notamment en commun de concevoir le handicap à travers l'environnement et le contexte matériel. Ce sont principalement les travaux des *disability studies* qui sont concernés par cette critique formulée par l'auteur.

---

## AUTEUR

**CHLOÉ BUSSI**

Doctorante en sociologie au laboratoire Dysolab, Université de Rouen.